TRANSMIS LE 01/07/2024
REÇU LE 01/07/2024
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE
PUBLIÉ LE 01/07/2024
EXÉCUTOIRE LE 01/07/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

2024/...

Direction des Services Techniques
Service voirie - AM/MC/SB/LM

FRANCONVILLE-LA-GARENNE

ARRETE n° 24-459

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
PLAINE DU 14 JUILLET
« JEUX D'ÉTÉ A FRANCONVILLE »
INSTALLATION D'UN STAND CONFISEUR
DU SAMEDI 6 JUILLET AU JEUDI 8 AOÛT 2024

Le Maire de la Commune de FRANCONVILLE-la-GARENNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L 2213-1 et L 2213-2.

VU la décision n° 21-233 en date du 17 juin 2021 fixant le tarif d'occupation du domaine public.

VU la demande présentée par **le Service Politique de la Ville et Maisons de proximité** tendant à obtenir l'autorisation d'installer un stand confiseur dans le cadre de l'animation « Jeux d'été à Franconville »,

CONSIDERANT le droit de place pour l'occupation du domaine public, il convient de fixer le montant dû par **Monsieur Khaled TALEB**, Gérant pour l'installation de sa confiserie, Plaine du 14 juillet.

CONSIDERANT qu'il est interdit d'émettre des bruits gênants par leur intensité ou leur forte charge informative (Loi du 25 Novembre 1990, Circulaires Ministérielles des 23 Mai 1960 et 30 Octobre 1996, Arrêté Préfectoral du 1er Février 1964).

CONSIDERANT qu'à cette occasion, il convient de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité publique.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Est autorisée l'installation d'un stand confiseur, tenu par **Monsieur Khaled TALEB, Gérant**, **Plaine du 14 juillet du samedi 6 juillet au jeudi 8 août 2024, du mardi au samedi de 16h à 21h,** dans le cadre de l'animation « Jeux d'été à Franconville ».

ARTICLE 2 :

Monsieur Khaled TALEB, SIRET **n° 505 313 148 000 23**, s'acquittera d'un droit de place d'un montant de **19.35 € x 24 jours** soit un total de **464.40 €** (quatre cent soixante-quatre euros et quarante centimes) pour la durée de l'occupation domaniale.

Le règlement du droit d'occupation pourra se faire selon les modalités de paiements suivantes avant le 6 juillet 2024 :

- En espèces, chèques (à l'ordre de **RR Loc Salles Stationnement EC**) ou carte de crédit en Régie recette de la Mairie, située 11, rue de la Station à Franconville-la-Garenne.
  Contacter le 01 39 32 67 43 ou 01 39 32 67 12 pour convenir d'un rendez-vous.
- Par virement, (cf RIB joint), en précisant dans l'ordre du virement votre nom ou le nom de votre stand, « Marché nocturne » et le numéro de l'arrêté.

ARTICLE 3 :

Monsieur Khaled TALEB s'engage auprès de la Commune à être inscrit au Registre du Commerce et à fournir un extrait de K-bis, ainsi que toutes les autorisations inhérentes à l'exercice de son activité.

ARTICLE 4 :

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cet arrêté.

ARTICLE 5 :

Monsieur Le Maire, Madame La Directrice Générale des Services, Madame La Directrice des Services Techniques, Monsieur Le Commissariat divisionnaire de Police, Monsieur Le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux Services d'Incendie et de Secours de FRANCONVILLE-LA-GARENNE, Service Communication de la Ville et Service Politique de la Ville.

Fait en Mairie, le **VINGT ET UN JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE**

Par délégation du Maire
Franck GAILLARD
Conseiller Municipal
en charge de la voirie

MAIRIE de FRANCONVILLE-la-GARENNE (Val d'Oise)

Caractère Exécutoire Le 2 juillet 2024

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire
Mme Joanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Acte à classer

ARR24-459

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-07-01T07-24-02.00 (MI253978792)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20240621-ARR24-459-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PLAINE DU 14 JUILLET "JEUX D'ÉTÉ À FRANCONVILLE" INSTALLATION D'UN STAND CONFISEUR DU SAMEDI 6 JUILLET AU JEUDI 8 AOÛT 2024.

Certifié Conforme

Date de décision : 21/06/2024

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public
3.5.3. convention d'occupation

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Arrêté 24-459 Installation d'un confiseur Jeux d'été à franconville du 6 juillet au 8 août 2024.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé	Date **01/07/24** à **07:24**	Par SADEQ Fatiha
Transmis	Date **01/07/24** à **07:24**	Par SADEQ Fatiha
Accusé de réception	Date **01/07/24** à **07:36**	